

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°51 du 3 décembre 2010**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°11**

**DÉCISION N° 0-47864-2010/DEF/EMM/ROJ**

portant création d'un détachement DAUPHIN N3 du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.

*Du 16 novembre 2010*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

**DÉCISION N° 0-47864-2010/DEF/EMM/ROJ portant création d'un détachement DAUPHIN N3 du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.**

*Du 16 novembre 2010*

NOR D E F B 1 0 5 2 6 4 3 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5, 590.1.3*

*Référence de publication : BOC N°51 du 3 décembre 2010, texte 11.*

---

1. Le détachement « DAUPHIN N3 » du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale (DET CEPA DAUPHIN N3) est créé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Il est implanté sur la base de Hyères dans les locaux de la flottille « 35F » jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2011, puis sur la base Faa'a (Tahiti) pendant la montée en puissance du détachement « 35F Dauphin N3 Faa'a Tahiti ».

2. Dans le cadre de la montée en puissance du détachement 35 F - Faa'a Tahiti, le DET CEPA DAUPHIN N3 a pour mission de :

- suivre les phases de mise en place des deux dauphins N3 en Polynésie ;
- rédiger la documentation d'emploi et de mise en œuvre ;
- effectuer les évaluations, les expérimentations des matériels ;
- d'assurer la formation des équipages ;
- participe à la rédaction de la fiche d'expression de besoin relative au maintien en condition opérationnelle de ces hélicoptères.

3. Le détachement est constitué à partir de personnels de la flottille « 35F » mis pour emploi en son sein en cas de besoin (vols d'expérimentations, réunions, formations). Il pourra être renforcé ponctuellement par du personnel du CEPA/10S.

4. Le détachement sera dissout sur ordre après la mise en service opérationnelle des deux Dauphins N3 devant armer le DET 35 F - Faa'a Tahiti.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.